



L'Agenda 21 de la Région Midi-Pyrénées :

**l'occasion de définir des actions transversales de lutte
contre le changement climatique**

René-Marc Willemot

Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
Région Midi-Pyrénées





la démarche d'Agenda 21 de Midi-Pyrénées

- Répondre au **cadre de référence** des projets territoriaux de développement durable du Ministère :
- chaque projet dit de développement durable doit être examiné au regard de sa contribution au respect de ces **5 finalités**
 - 1) **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.**
 - 2) la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources.
 - 3) l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie.
 - 4) la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
 - 5) les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



les étapes de l'élaboration

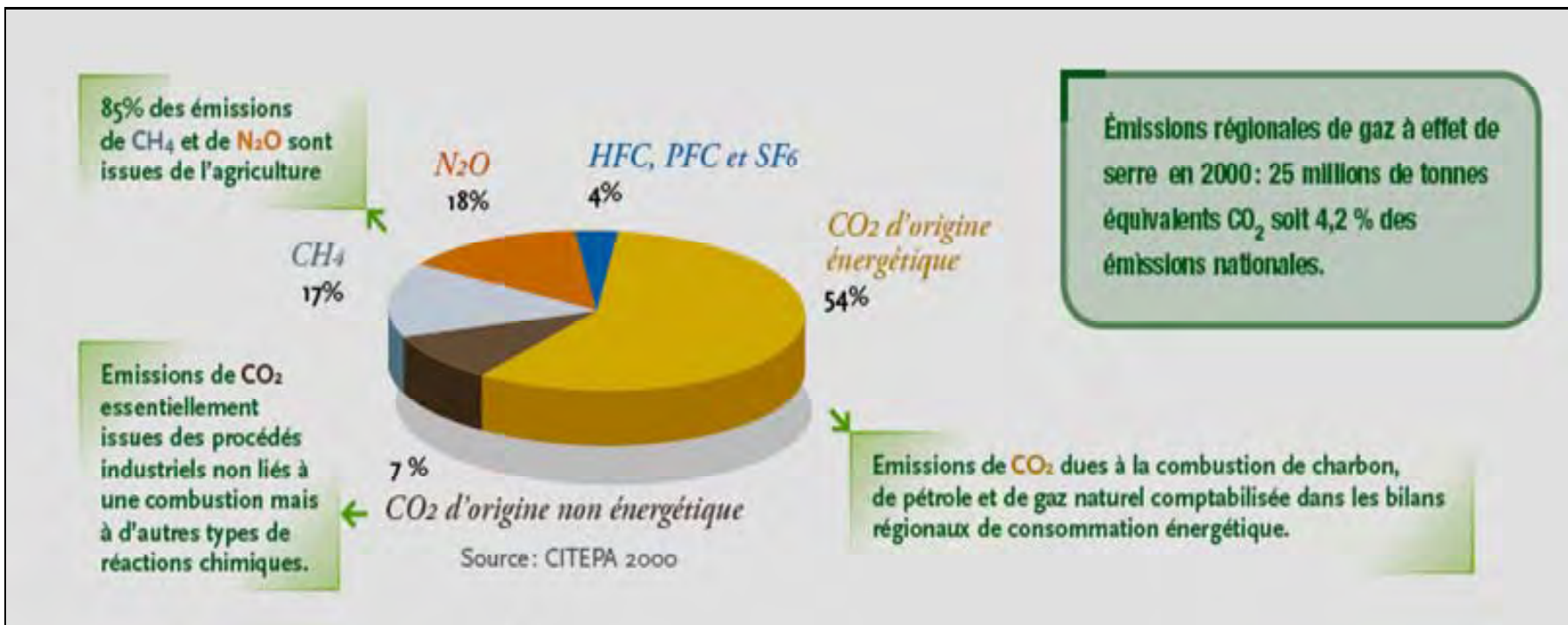




Les émissions de gaz à effet de serre en Midi-Pyrénées

25 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2000

13ème rang national (par habitant)

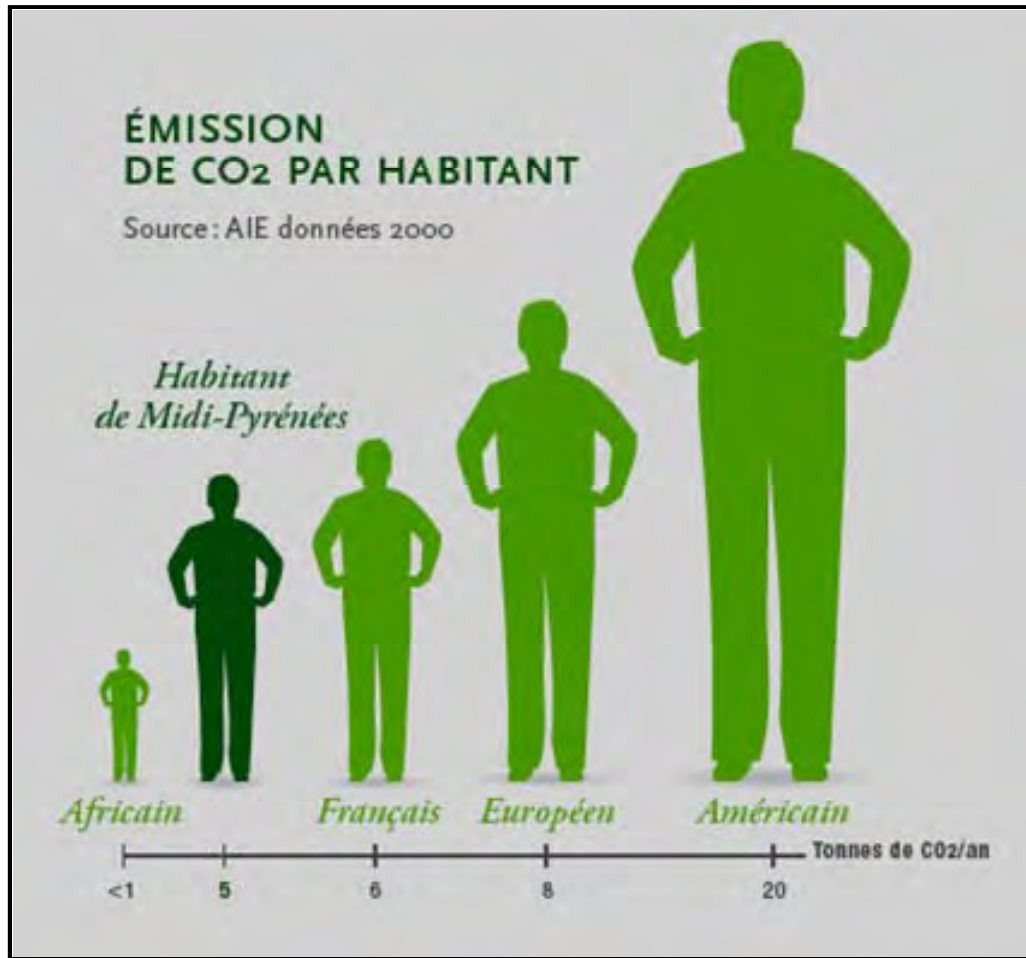


Source : OREMIP



Les émissions régionales de CO₂

12,3 millions de tonnes de CO₂ en 2004, soit 5 tonnes de CO₂ par habitant et par an

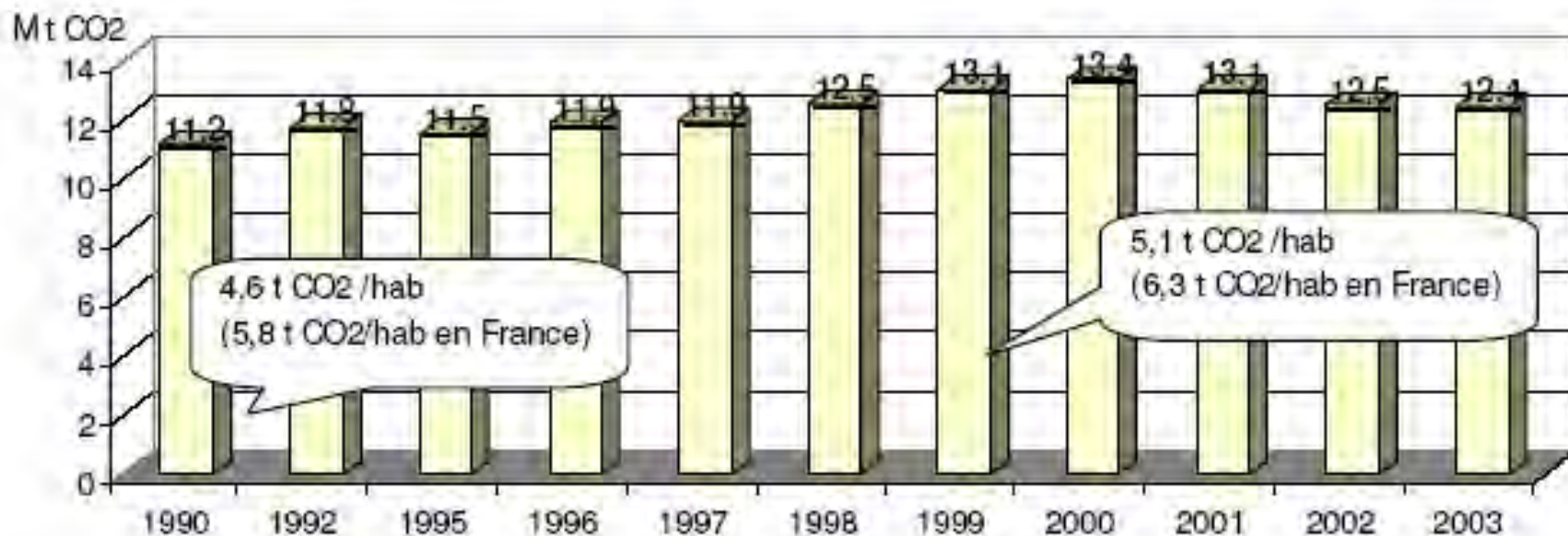


Source : OREMIP





Évolution des émissions de CO₂ d'origine énergétique en Midi-Pyrénées



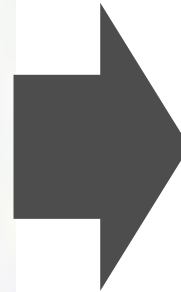
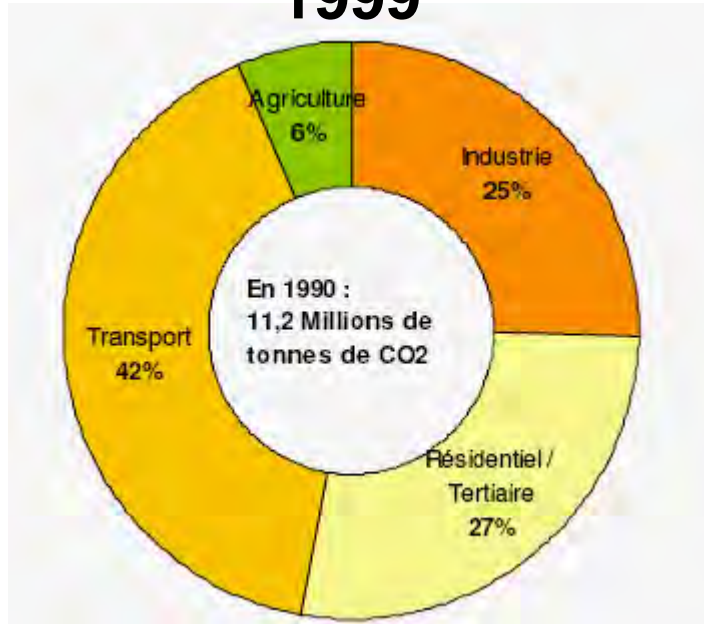
OREMIP

- une augmentation de 10,7 % depuis 1990 (+0,8% par an), plus rapide que la moyenne nationale.

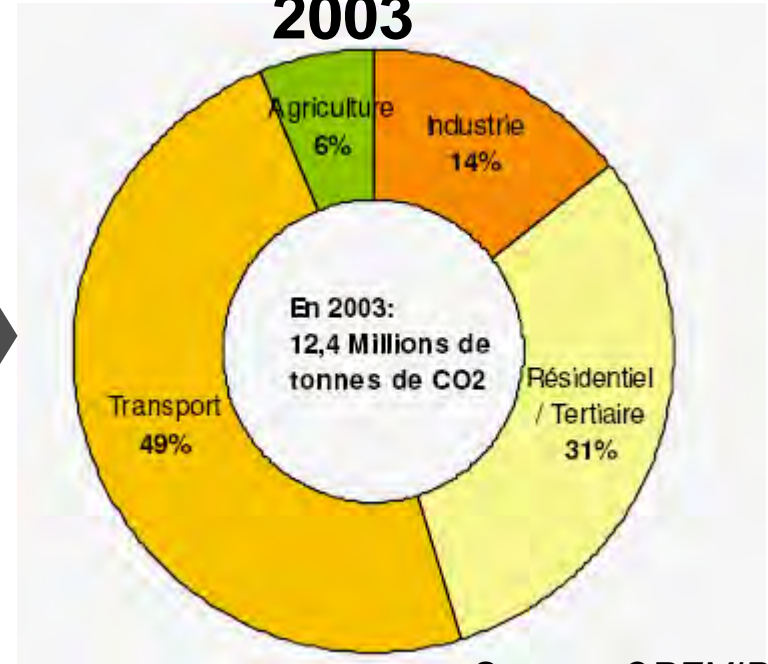


Évolution des émissions de CO₂ d'origine énergétique en Midi-Pyrénées

1999



2003



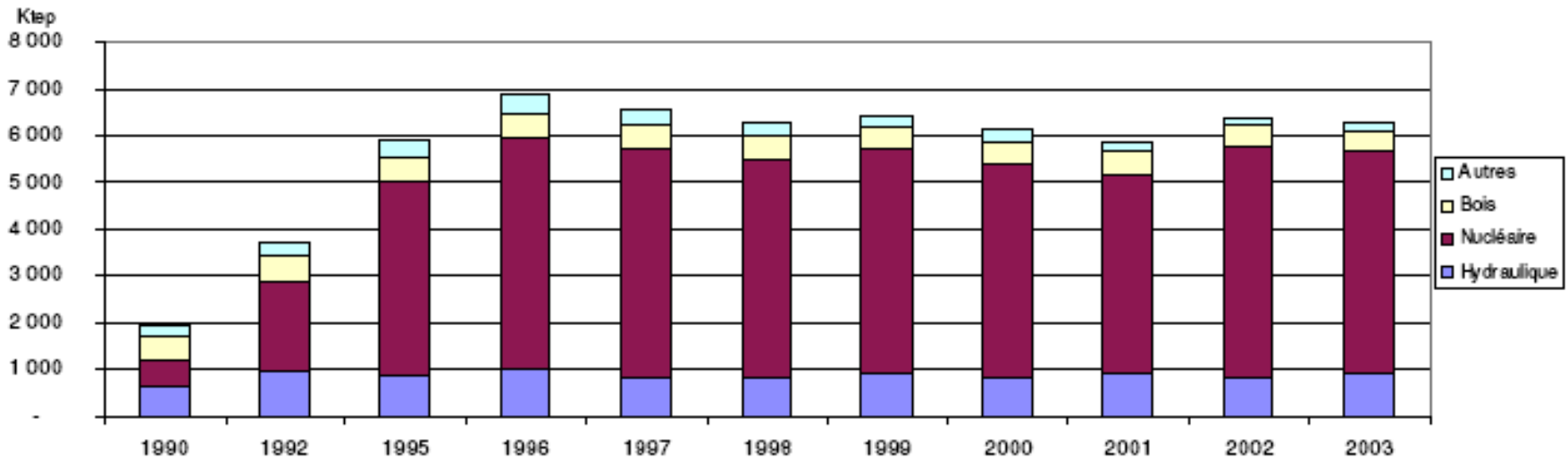
Source : OREMIP

- une augmentation rapide des émissions dues au transport (2% par an , +1,6% en France) et au résidentiel/tertiaire (1,7% par an, +1,3% en France).
- une forte diminution des émissions dues à l'industrie (-3,5% par an, -1,7 % en France).



La place des énergies renouvelables

22 % des 6,27 Mtep d'énergie primaire produites en Midi-Pyrénées sont d'origine renouvelable (13,2% en France) : 15 % par l'hydraulique (5 % en France), 7 % par le bois (7% en France) .



Production régionale d'énergie primaire

Source : OREMIP



Lutte contre le changement climatique : la Région engagée avant l'Agenda 21

- le premier Programme REgional de LUTte contre l'effet de serre et pour le Développement DURABLE (**PRELUDE**) avec l'ADEME 2000-2006
- aide aux **diagnostics énergétiques** (bâtiments communaux et équipements industriels) : une quarantaine de diagnostics pour la seule année 2006
- plus de 30 collectivités accompagnées dans des actions **d'économie sur l'éclairage public** ;
- 45 projets de **Haute Qualité Environnementale** accompagnés depuis 2000, dont 23 pour les deux dernières années ;
- **Solaire thermique** : 55 000 m² de capteurs en 2006
- 70 équipements de **séchage solaire des fourrages** installés ;
- 70 **chaudières bois** installées par des collectivités et entreprises ;
- 10 **réseaux de chaleur bois** soutenus dans 5 départements dans le cadre d'un plan triennal de soutien lancé fin 2005.
- **L'Observatoire Régional de l'Energie** (ORAMIP) et **l'Observatoire Régional de l'Air** de Midi-Pyrénées (ORAMIP)
- **Une Agence Régionale** (ARPE)
- **Hôtel de Région certifié ISO 14001** depuis 2005





les outils de la concertation de l'Agenda 21

- **réunion institutionnelle de présentation** : institutions, élus locaux, chambres consulaires, acteurs économiques, associations, conseils de développement des Pays ... 26 avril 2006
- **Groupe Citoyen de Concertation (GCC)** : « panel » de citoyens d'une centaine de personnes construit par le CREDOC (1750 enquêtes) puis formé au développement durable. Trois réunions de travail : définition des enjeux du territoire au regard du développement durable, orientations stratégiques et premières pistes d'action.
- **questionnaire régional** envoyé à la population dans le magazine de la Région en juin 2006
- **site Internet** participatif



Le Groupe Citoyen de Concertation

- « **s'engager ensemble pour un DD en Région** » : 5 réunions décentralisées du 10 au 20 avril 2006 (Auch, Rodez, Toulouse, Bagnères-de-Bigorre, Labastide-Murat) ➔ *les doléances*
- « **rêver d'un avenir durable en Région** » : samedi 20 mai à l'Hôtel de Région ➔ *les désirs*
- « **agir en Région pour un avenir durable** » : samedi 24 juin à l'Hôtel de Région, 19 personnes ressources auditionnées ➔ l'« *avis citoyen* »
- **I' « Avis Citoyen »** : 6 chapitres
 - ✓ Se déplacer durablement en Midi-Pyrénées
 - ✓ Vivre ensemble et en solidarité
 - ✓ Équilibrer le développement régional
 - ✓ Consommer, produire, se comporter autrement
 - ✓ Devenir des ressources régionales : eau, énergie, biodiversité
 - ✓ Rendre l'institution régionale exemplaire en terme de développement durable



le Groupe Citoyen de Concertation





le Groupe Citoyen de Concertation







les 7 enjeux définis :

« ce qu'on a à gagner ou à perdre »

1. La performance sociale et environnementale de l'économie
2. L'efficacité des politiques publiques (partenariat, évaluation)
3. La cohésion territoriale (solidarité territoriale)
4. Le maintien du potentiel « ressources naturelles »
5. L'évolution des comportements (informer, sensibiliser, accompagner, exemplarité pour favoriser la mobilisation des acteurs et des citoyens)
6. La satisfaction des besoins essentiels (accès aux besoins essentiels, équité entre individus et générations)
7. **Le changement climatique**



7 enjeux

pour y répondre
25 objectifs

regroupés en
5 axes



Axe 1. L'efficacité :

pour une économie durable adaptée aux contraintes et aux besoins

Objectif 1.2. Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales

Action 1 : Contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable (DAER, DEDD)

Action 2 : Projets d'hébergements touristiques et de restauration, pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux (DPTC, DAAR, DEDD)

Objectif 1.3. Développer de nouveaux pôles de compétences d'éco-activités

Action 4 : Appel à projet « logements sociaux économes et emblématiques du développement durable » (DEDD, DPTC, DFPA, DAER)



Axe 2. La proximité :

pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire

Objectif 2.1. Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable

Action 5 : Démarches de développement durable pour des Grands Projets de Pays volontaires (DPTC, DEDD et autres selon GPP)

Objectif 2.2. Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche développement durable

Action 6 : Renforcement de la qualité environnementale et sociale des équipements de services (DPTC, DCAV, DEDD)

Action 7 : Politique de la ville : intégration de critères développement durable pour l'intervention de la Région (DPTC, DCAV, DEDD)



Axe 3. La solidarité :

pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté

Objectif 3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

Action 12 : Des festivals culturels écologiquement et socialement responsables (DCAV, DEDD)





Axe 4. La responsabilité :

pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux

Objectif 4.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

Action 24 : Appel à projets » Centrales solaires photovoltaïques » (DEDD, DPTC, DAAR)

Action 25 : Programme de mise en place de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées (DEDD, DES)

Action 26 : Contribution à l'utilisation de biocarburants (HVP) dans les parcs de véhicules des collectivités territoriales (DEDD, DPTC, DAAR)

Action 27: Le programme régional de soutien bois-énergie (DEDD)

Action 28 : un Plan Climat Régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (DEDD pilote)





Axe 4. La responsabilité :

pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux

Objectif 4.5 Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transports doux en les adaptant aux évolutions des besoins

Action 28 : Schéma directeur Train-vélo (DIT, DPTC, DEDD)

Action 29 : Trains régionaux : utilisation « d'énergies propres » (DIT, DEDD)

Action 30 : Amélioration des systèmes d'information à destination des voyageurs (DIT)

Action 31 : Titre unique de transport (DIT, DAJ, DAF, DCOM)





Axe 4. La responsabilité :

pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux

Objectif 4.6. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

Action 37 : Appel à projets « Agendas 21 lycées » (DES, DEDD)

Action 38 : Accompagnement à la réalisation d'Agendas 21 locaux (DEDD, DPTC)

Action 38 : Ingénierie « Développement durable » en faveur des Pays et des Agglomérations (DPTC, DFPA, DEDD)



Axe 5. L'exemplarité :

pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale

Objectif 5.1 Être exemplaire en matière de politiques/ actions/ pratiques/ comportements responsables écologiquement et socialement

Action 44 : Exigences environnementales pour la construction et la rénovation de bâtiments (DEDD et directions concernées)

Action 45 : Programme de performance énergétique et environnementale dans les lycées (DES, DEDD)

Action 46 : Hôtel de Région: poursuite et amélioration du programme de management environnemental (ISO 14001) (DLog, Dcom, DEDD et tout le monde)

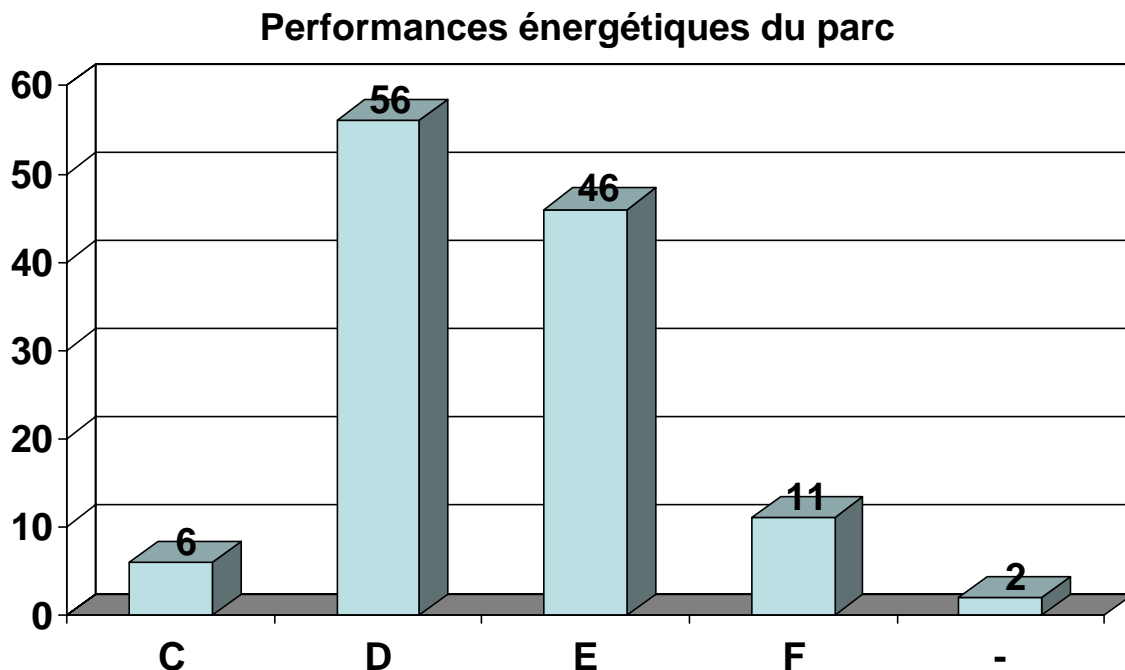
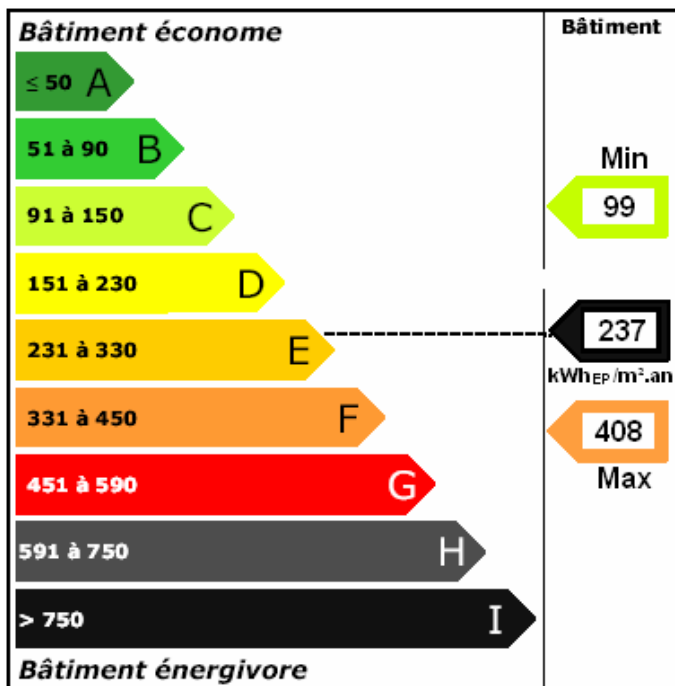




Performances énergétiques du parc

■ $\approx 86\%$ des lycées sont de catégories D et E

⇒ bâtiments moyennement consommateurs d'énergie.



Référentiel: Arrêté du 15 Septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente

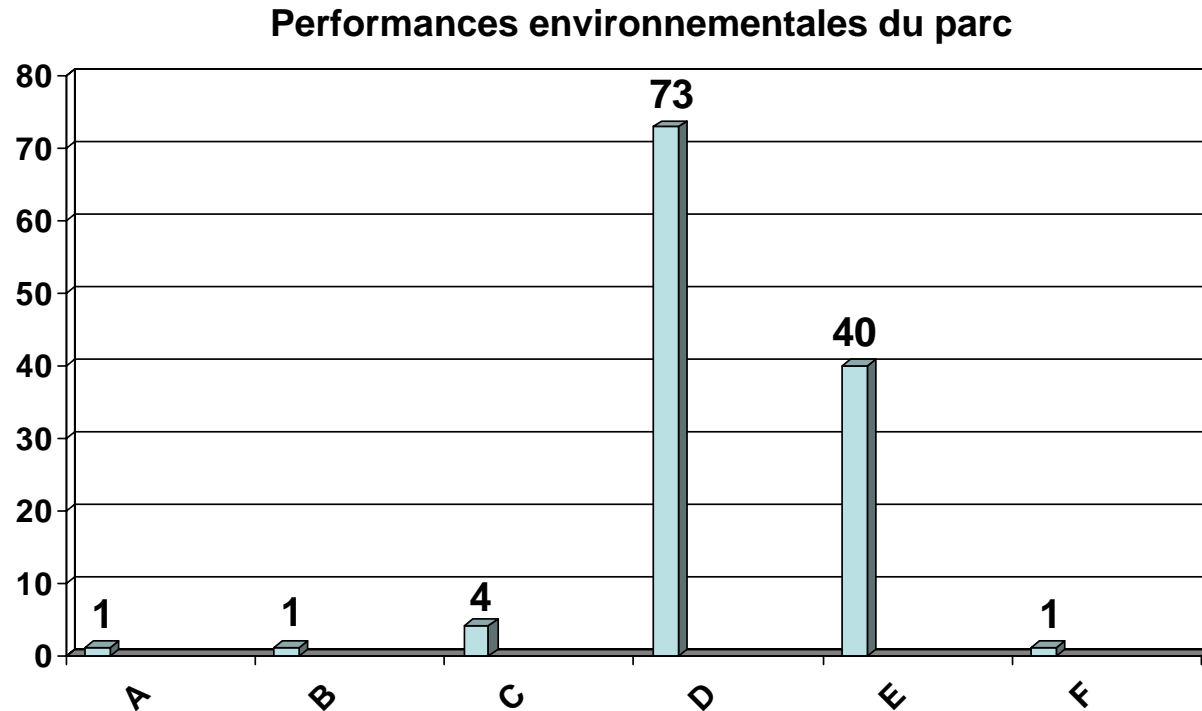
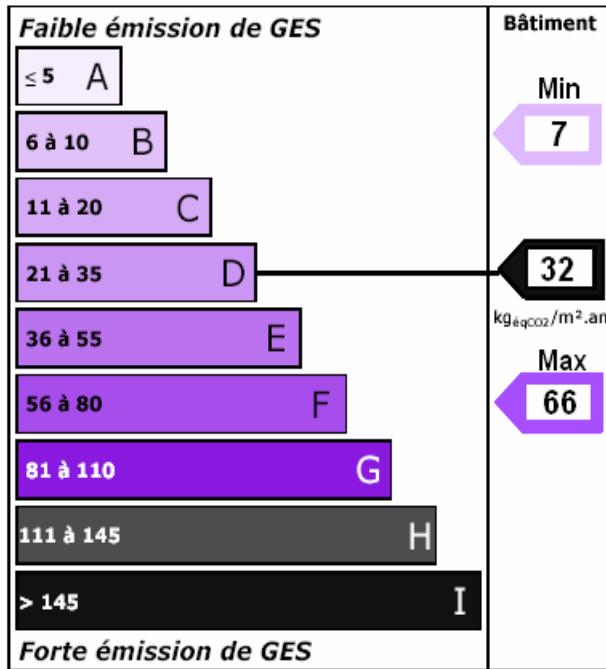




Performances environnementales du parc

■ ≈93% des lycées sont de catégories D et E.

⇒ bâtiments moyennement émetteurs de CO₂.



Référentiel: Arrêté du 15 Septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente

